



Conseil de quartier CAZAUX

Compte-rendu de réunion

Lundi 13 juin 2016

Cabinet du Maire
Démocratie participative
05 56 22 38 72
proximite@latestedebuch.fr
quartiers@latestedebuch.fr

Le conseil de quartier de Cazaux s'est réuni le lundi 13 juin 2016 à 17h30 – Salle des Associations de la mairie annexe de Cazaux.

Etaient présents :

- Madame Monique GUILLON, Présidente du Conseil de quartier
- Madame Véronique LEFEVRE
- Madame Martine BROCAS
- Monsieur Jacques CAMPOT
- Monsieur Daniel CASANOVAS
- Madame Viviane ROUSSEAU
- Monsieur Alain CLOUE
- Monsieur Claude LAFON
- Monsieur José PARACCHINI
- Monsieur Bruno COLAS
- Monsieur Daniel LUTZ
- Madame Hélène LAMEIGNERE
- Monsieur Daniel LACOSTE
- Madame Anne-Marie THOMAS
- Monsieur Cédric MALLEVRE

En présence de :

- Madame Loretta LAHON-GRIMAUD, Adjointe au maire chargée de la Démocratie Participative et du Handicap
- Monsieur Fabrice PETIT, Directeur de Cabinet
- Madame Mauri NADEAU, Administratif

Excusés :

- Madame Laetitia YON
- Madame Virginie CASTAGNET
- Monsieur Nicolas HENIN, Conseiller municipal

Madame Monique Guillon, Présidente du Conseil de quartier, ouvre la séance à 17h30 et remercie les conseillers de leur présence.

I. Suivi des demandes de travaux des Conseillers

- a. Afin de rappeler la vitesse de circulation, limitée à 50 km/h, et permettre la mise en sécurité de l'entrée de la ville, demande un feu clignotant orange au niveau du camping Cap de Mount,

 Réponse

Deux panneaux clignotants pour annoncer la traversée piétonne seront dès réception mis en place.

- b. Route de Cazaux, du camping jusqu'au Simply Market, l'eau, en grosses flaques, empiète sur la route. Les herbes goudronnées empêchent le drainage et un nettoyage est nécessaire

 Réponse

Travaux effectués par le Département.

- c. Le parvis de l'église se dégrade et des marques de peinture sont visibles sur le parvis.

 Réponse

Marques de peinture enlevées par les services.

- d. Allée des Granges, le fossé est vide, certainement un problème d'évacuation, l'écoulement des eaux pluviales des terrains est à revoir.

 Réponse

RAS.

- e. Demande le nettoyage de l'emplacement du poissonnier sur le marché - Place du général de Gaulle.

 Réponse

Fait par l'équipe de Cazaux.

- f. Le long de l'escalier, entre la cabane et la salle du haut de la maison des associations de la Boule du Lac, une lumière à détecteur de mouvement est indispensable.

 Réponse

Fait par l'équipe Eclairage public.

g. Beaucoup de nids de poule devant le 12 rue Emile Lanusse.

 Réponse

Fait par l'équipe Voirie.

h. Les lotissements Les clefs de Cazaux ainsi que Les Pins de Cazaux ne sont plus indiqués par des panneaux.

 Réponse

On n'indique plus les quartiers.

i. Un lampadaire est penché rue du commandant Marzac.

 Réponse

Fait. Le mât devant la base aérienne a été remplacé.

j. Le panneau Stop rue Sanchez / Lafon, au coin du stade, est plié.

 Réponse

Fait. Le panneau a été remis en place.

k. Rue de la Caône, Lotissement Nezer, un lampadaire est très penché. Il pourrait être dangereux.

 Réponse

Fait. Le lampadaire a été enlevé par le service Eclairage public.

l. A hauteur du 33 rue Jean Lavigne, le trottoir est cassé et le compteur électrique à ce niveau est rebouché par le sable

 Réponse

Courrier à SADE pour remise en état (à hauteur du 31 B)

m. Au niveau du 12 rue Moroge, plusieurs compteurs touchent le gravier et lorsqu'il pleut les compteurs sont inondés.

 Réponse

Problème à voir entre ERDF et propriétaires (la partie basse des compteurs est une rehausse).

n. Il manque une allée pour accéder aux places de parking devant l'école La Farandole malgré son aménagement récent.

 Réponse

Equipe Voirie pour réalisation de l'allée. Fait.

- o. Demande un éclairage extérieur à détecteur, sortie de la salle de réunion du comité des fêtes, entre la salle des fêtes de Cazaux et l'école La Farandole.

 Réponse

Fait par l'équipe électricité Bâtiment. Fait.

- p. Demande une mise en sécurité des sorties d'écoles. En effet, les parents stationnent avec leur véhicule sur les pistes cyclables, les passages piétons, les places handicapées et les enfants marchent sur la route.

 Réponse

La réponse n'est pas technique. Une campagne de sensibilisation et prévention de la police municipale sera demandée.

II. Parcours de Santé

La date du début des travaux du parcours de santé a été décalée par l'entreprise. Malgré cette prise de retard, le parcours devrait être terminé fin du mois de juillet.

III. Rencontre Police municipale et groupe de travail Sécurité

Le groupe de travail Sécurité du Conseil de quartier, la présidente Mme Guillon et M. Loubaney, chef du service de la police municipale, se sont rendus sur place, afin d'évoquer les points signalés dans le précédent rapport du groupe de travail.

- ✦ Vitesse excessive des automobilistes notamment rue Jean Lavigne.
- ✦ Stationnement des véhicules sur les trottoirs.
(Intransigeance de la police municipale concernant le stationnement sur les places handicapées, rappel de l'amende de 135 € à tout contrevenant).
- ✦ Vitesse excessive des automobilistes, route du Lac, malgré la vitesse réduite à 40 km/h pour accéder aux plages.
- ✦ Le stop de la rue Maryse Dufaure n'est pas respecté.
- ✦ La fin de la piste cyclable de la rue du commandant Marzac est dangereuse. Les véhicules qui arrivent du centre-ville ne voient pas les cyclistes.
- ✦ Parking Laouga : deux parkings pour personnes handicapées sont à matérialiser.

IV. Visite Prévention Risques incendie

Rapport de M. Claude Lafon

Une visite sur le terrain s'est tenue, jeudi 19 mai 2016 à 15h, en présence du SDIS, des services Prévention, de la Police municipale, des élus de la mairie de La Teste de Buch.

Plusieurs points ont été vérifiés notamment les possibilités d'accès et de libre circulation des véhicules de secours et d'incendie.

- 1) Possibilités des passages à l'angle Nord-Est du stockage de Vermillion.
- 2) Camping du Lac : Autorisation par le Syndic de la Forêt Usagère, sous couvert de préservation du site, de la création d'une bande de 50 mètres afin de sécuriser le camping. L'emprise du Siba (assainissement) offre la possible circulation des véhicules jusqu'au puit de pétrole n°2.
- 3) Franchissement de la craste Nézer : Accès à une ancienne ligne électrique désaffectée ⇒ Angle Sud-Est du dépôt de Vermillion.
- 4) Autorisation par le Syndic d'un débroussaillage de quatre ou cinq mètres de large le long de la clôture Est et Sud, afin de laisser le passage aux véhicules de secours et d'incendie.
- 5) Côté Nord sur une propriété privée, une conduite de gaz TIG est présente. Le portail d'entrée permet aux véhicules du SDIS d'accéder et de traverser ce terrain afin de rejoindre la conduite de gaz, jusqu'à environ trois cents mètres du camping Cap du Mount.
- 6) Cap de Mount : Possibilité des véhicules du SDIS de s'introduire dans le massif forestier par le portail dit de Gosset et accéder aux abords de la craste de Nézer. Il

7) est noté que quelques branches de chênes à l'intérieur du camping devront être élaguées.

8) Afin de faciliter le franchissement de la craste de Nézer par les véhicules de secours, l'installation d'une buse va être demandée à la DFCI.

M. Lafon tient à remercier tous les participants à cette réunion, déterminante en cas d'incendie.

V. Questions et remarques des conseillers

- Demande la modification du sens de circulation Sanchez / Général Leclerc.
- Rue Jean Lavigne, les $\frac{3}{4}$ des trottoirs sont encombrés par des déchets verts.
- Une propriété au 31 rue Jean Lavigne n'est pas entretenue (grandes herbes).
- Les bus passent rue des Bruyères alors qu'ils ne devaient plus passer. L'arrêt de bus se situe rue Sanchez et les enfants doivent traverser la rue afin de monter dans le bus. L'arrêt n'est pas respecté.

 Réponse donnée par la Cobas

Suite aux travaux effectués, rue des Bruyères, des dispositions concernant la circulation du bus de transport scolaire ont été prises. Pour la rentrée de septembre 2016, nous demandons, au prestataire en charge du Transport scolaire, de bien vouloir prendre en compte cette disposition.

- Les travaux de l'allée des Gemelles vont débuter. Le SIBA, suite aux fréquentes inondations, est en charge de drainer les eaux pluviales.


 Réponse

Depuis les travaux du Siba aux Clefs de Cazaux, ce lotissement n'a pas été inondé cette année.

Le rétablissement et l'entretien des fils d'eau, fossés, canaux... sont également des priorités.

- L'entrée de Cazaux pourrait être améliorée, avec l'autorisation du Conseil départemental, par des buttes arborées, afin d'atténuer le bruit pour les populations riveraines de la route mais aussi améliorer l'aspect esthétique de l'entrée de Cazaux. Le Pôle Cadre de vie de la mairie pourrait concevoir un projet végétal.

- Les cambriolages et les petits larcins sont réguliers dans la forêt. Demande la pose de caméras sur des lieux stratégiques.
- Malgré « Forêt propre » des carcasses de voiture sont toujours présentes dans la forêt.
- Aménagement du passage piéton au niveau du pont, rue des Fusillés.

 *L'aménagement du passage piéton sur le Pont Saint-Gervais a pris beaucoup de retard suite à la complexité de l'enfouissement des tuyaux sous le pont. Le coût s'élèverait à plus de 100 000 €.*

- Des rumeurs circulent dans Cazaux concernant la pérennité du Camping Cap de Mount et son remplacement par un lotissement de 50 à 60 pavillons.

 *Réponse*

La vocation de ce terrain restera d'être un camping.

VI. Bornes à verre

Trois bornes à verre, enfouies, vont être installées :

- Deux près de la salle polyvalente ;
- Une près du cimetière.

VII. Plaques de rues

Les conseillers sont appelés à faire remonter l'information concernant les plaques de rues manquantes ou en mauvais état.

VIII. Relais

Suite à l'information concernant la démarche solidaire envers les habitants les plus fragiles (personnes âgées, handicapées ou isolées), Mme LAHON-GRIMAUD propose aux conseillers d'être aussi des relais. Le document qui est distribué dans ce conseil donne l'autorisation de communiquer leurs coordonnées (mail, téléphone éventuellement adresse).

Madame Monique GUILLON remercie les membres du Conseil de quartier de leur participation. La réunion prend fin à 19h45.

Bonnes vacances estivales à tous